Communiqué de presse
1'458 signatures valables pour l'initiative populaire communale "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !"

À la suite du dépôt au Secrétariat municipal, en date du 12 juin 2023, des listes de signatures de l'initiative populaire communale "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !", la Municipalité du Mont-sur-Lausanne a procédé au contrôle de ces dernières. 1'458 signatures sont déclarées valables et 191 non valables. Le nombre de signatures requises étant de 916 (15% du corps électoral), l'initiative a donc formellement abouti, ce dont a été informé le Comité d'initiative.

L'initiative "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !" demande que le périmètre entier du plan de quartier Valleyre approuvé par le Conseil communal le 19 juin 2006 soit classé en zone inconstructible et fasse l'objet d'une planification tendant à sa préservation sous forme d'espace de délassement et de préservation de la nature.

La Municipalité rappelle qu'un recours est toujours en traitement au Tribunal fédéral, déposé par des propriétaires du plan de quartier contre un arrêt du 2 décembre 2022 de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal qui réformait une décision du 18 janvier 2022 de la Municipalité de déclarer l'initiative invalide.

La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) impose à la Municipalité de transmettre le plus tôt possible l'initiative au Conseil communal accompagnée de son préavis, en donnant toutes les informations objectives utiles à la prise de décision. Le Conseil communal doit ensuite se prononcer sur l'approbation ou le rejet de l'initiative dans les neuf mois suivant la présente décision d'aboutissement de l'initiative. S'il accepte l'initiative, sa décision est susceptible de référendum. S'il la refuse, l'initiative est soumise au vote de la population. Toutefois, les délais de traitement pourraient être conditionnés à la future décision du Tribunal fédéral sur le recours encore pendant.

Contact
Mme Laurence Muller Achtari, Syndique
021 651 91 91, laurence.mullerachtari@lemontsurlausanne.ch

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 juin 2023